Bureau d'information et de communication

Rue de la Barre 2
1014 Lausanne

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Bilan de l'aide cantonale à la culture vivante en 2003

A l'occasion d'une rencontre réunissant de nombreuses personnalités des milieux culturels, le conseiller d'Etat Pierre Chiffelle a présenté les éléments de la politique cantonale en faveur de la culture vivante ainsi que les efforts consentis par l'Etat en 2003.

C'est au foyer du Théâtre de l'Arsenic à Lausanne que le conseiller d'Etat Pierre Chiffelle, entouré de Mme Brigitte Waridel, cheffe du Service des affaires culturelles et de nombreux responsables d'institutions, membres des différentes commissions cantonales et artistes, a présenté pour la première fois globalement les soutiens à la création et à la production artistique octroyés en 2003. Les différentes aides pour la culture vivante, réparties par domaines artistiques, se sont élevées en 2003 à Fr. 12'750'000.-.

C'est dans le but d'offrir une meilleure visibilité à l'action du Canton en matière culturelle et pour donner une vision d'ensemble que les éléments des aides 2003 ont été regroupés dans un document présenté aux médias. Le chef du Département des institutions et des relations extérieures (DIRE) a rappelé le cadre légal, Loi sur les activités culturelles du 19 septembre 1978 (LAC) et la nouvelle Constitution aux articles 18, 52 et 53, pour situer l'action du Canton en matière culturelle. Parmi les six missions contenues dans les textes, l'aide à la création et à la promotion des artistes figure en bonne place. C'est par ce biais que l'Etat peut mener sa politique de soutien à la culture vivante, élément clé de notre société et facteur essentiel de la cohésion sociale. Il a également rappelé le rôle important que les communes doivent jouer sur le plan des aides aux artistes, le canton ne pouvant intervenir que de manière subsidiaire.

Afin de remettre à jour la LAC, un groupe de travail est en voie de constitution et procédera à une réflexion en profondeur en tenant compte des nombreux changements intervenus depuis 1978. En particulier, elle intégrera les notions de collaborations et répartitions des tâches entre les communes, le canton et la

Confédération, le partenariat et le rôle économique de la culture ainsi que le caractère multiculturel de notre société.

Bureau d'information et de communication de l'Etat de Vaud

Lausanne, le 27 mai 2004

DIRE, Mme Brigitte Waridel, cheffe du Service des affaires culturelles, tél. 021 316 07 40